

SERVICES NE BÉNÉFICIANT PAS D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Dartmouth-Hitchcock (D-H) a pour règle de ne pas couvrir avec sa politique d'aide financière les services jugés électifs et n'étant pas médicalement indispensables. La liste suivante présente les services non couverts, mais elle n'est nullement exhaustive. Les prestations qui, de l'avis du médecin, ne sont pas médicalement indispensables risquent d'être exclues. Avant de procéder aux soins du patient, on s'efforcera de l'informer des nouveaux traitements non couverts par le programme d'aide financière.

Interventions de chirurgie esthétique élective :

Chirurgie bariatrique

Capsulectomie des seins avec implants

Mastopexie (correction de la chute des seins)

Gynécomastie (ablation du sein masculin)

Mastectomie (transsexuel ou cosmétique)

Rhytidectomie (lifting facial)

Blépharoplastie (lifting des paupières)

Lifting frontal (graisse ou rides sur le front)

Plastie mammaire (implants mammaires)

Plastie mammaire de réduction (réduction mammaire si non couverte par l'assurance)

Rhinoplastie (correction du nez)

Abdominoplastie (correction du ventre)

Lipectomie (liposuction) - peut aussi être répertoriée comme le retrait de l'excès de peau ou de graisse qui n'est pas considéré comme une nécessité médicale

Les coordinateurs des informations financières étudient et identifient généralement les procédures précédentes.

Insémination artificielle

Micro-réanastomose (inversion de la ligature des trompes)

Vasovasostomie (inversion d'une vasectomie)

Laparoscopie pour le traitement de l'infertilité (programmes IUI - IVF - GIFT)

Traitement de l'infertilité - nécessite une recherche : diagnostic ou traitement

Autres

Acupuncture

Soins chiropratiques

Appareils auditifs - achat et réparation

Lunettes

Massage thérapeutique

Médicaments - sur ordonnance et en vente libre

Clinique santé-voyage

Étude de sang ombilical

Trouble de l'identité sexuelle – voir procédure distincte

Uniquement pour les districts de Manchester et Nashua

Examen oculaire de routine (uniquement couvert en cas de nécessité médicale et/ou d'affection médicale sous-jacente. Lorsqu'une telle condition n'existe **PAS**, le planificateur informe le patient qu'une aide financière n'est pas disponible). **Keene et Lebanon les radiant.**

Exceptions

En raison de leur nature, certains services peuvent être couverts par la politique d'aide financière de D-H pour certains ou tous les services liés à l'épisode de soins, même s'ils relèvent de la catégorie de soins électifs et n'étant pas médicalement indispensables. Des lignes directrices seront établies pour les services connus et conservées par l'équipe de ressources Accès patient dans le cadre de ses procédures. Celles-ci seront examinées chaque année pour y apporter les révisions nécessaires. Les cas individuels seront examinés par la direction Accès patient et le vice-président de la Gestion des recettes en vue de l'approbation de l'exception.